



Villages et villages fleuris

JAN.
2026

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2026, je ne m'attarderai pas sur les difficultés rencontrées au niveau National, qui, même si je ne le souhaite pas, risquent de durer quelques années encore.

C'est pour notre village et pour nos habitants que nous avons un rôle à jouer. Nous nous efforçons de le remplir au mieux. L'arrivée de nos dentistes a été un événement important de cette année 2025 ainsi que la mise à disposition des 10 logements aux gendarmes du PSPG. Quelques projets ont pris du retard, souvent pour des raisons administratives, mais sont en cours : (réhabilitation de la grange, terrain de Padel, vestiaires du BMX...).

Elus, personnels et bénévoles ont été une fois de plus à la hauteur et je tiens à les remercier chaleureusement. Halloween a eu un succès qui dépasse les limites du village et chaque soir, nombreux sont les gens qui viennent parfois de loin pour « visiter » les illuminations.

Quant à la veillée encore plus qu'à l'accoutumée, elle a, grâce au travail des personnes pré-citées eu un énorme succès.

La prochaine manifestation, ce seront les vœux de la municipalité le samedi 24 janvier. Si vous n'êtes pas inscrit, il est encore temps de le faire. Si vous n'aimez pas les discours, n'ayez crainte, il est de courte durée, si vous aimez déguster la galette et assister à un spectacle de grande qualité, précipitez vous.

Je vous parle peu des projets à venir, étant dans une période électorale, mais je vous souhaite au nom du conseil municipal la plus belle des années pour 2026.

Serge MERCADIÉ,

Maire de Dampierre-en-Burly.

📍 Mairie - 14, rue Nationale
45570 Dampierre-en-Burly

☎ 02 38 29 53 00

✉ accueil1@dampierre-en-burly.fr

🌐 www.dampierre-en-burly.fr

Directeur de la publication : Serge MERCADIÉ

Création graphique : www.lets-com.fr - 09 84 22 55 86

Impression : imprimerie centrale

A VOS AGENDAS

SAMEDI 24 JANVIER - 19H30

Salle polyvalente

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Org : mairie

DIM. 25 JANVIER - 15H/18H

Salle polyvalente

GALETTE + JEUX DE SOCIÉTÉ

Org : Dampierre loisirs

SAMEDI 14 MARS - 10H

Salle polyvalente

CARNAVAL

Org : Dampierre loisirs

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE

- **Conclusion de plusieurs contrats de maintenance.**
- **Conclusion de deux contrats avec la compagnie des lévriers** pour le théâtre amateur, jeunes et adultes.
- **Conclusion de deux contrats de mission de contrôle technique** dans le cadre de l'aménagement de la grange et de la construction d'un cabinet médical.

DIVERS

- **ALERTE** : les personnes n'étant pas « éligibles » pour l'installation de la fibre, sont invitées à se signaler en mairie pour déclencher une action globale.
- **LA PASSERELLE** en aval de l'étang du bourg a retrouvé sa place.
- **INSCRIPTIONS** : les élections ayant lieu le 15 mars 2026, il est encore temps de s'inscrire sur les listes électorales.
- **TRAVAUX** : les travaux de voirie de l'allée des Meuniers (tour de la salle polyvalente) ont débuté.
- **CHANGEMENT** : c'est une **agence immobilière** qui s'installera au centre commercial en lieu et place de Let's com qui n'a pas cessé son activité mais simplement changé de site de travail.



LOISIRS & SCOLAIRES

ASSOCIATIONS :

● **USDAMPIERRE** : mercredi 17 décembre l'US Dampierre a reçu le LABEL FFF ESPOIR. Ce label valorise la qualité du projet éducatif, sportif et associatif. Cette distinction officielle décernée par la Fédération Française de Football, représente une véritable reconnaissance du travail accompli depuis plusieurs saisons par l'ensemble des composantes du club, dirigeants, éducateurs, bénévoles. Bravo au club - L'occasion de fêter cette récompense le week-end de la pentecôte (23/24/25 mai 2026) pour les 85 ans du club. Réservez cette date ouverte à tous pour participer à cet événement, dont le programme vous sera donné ultérieurement (course à pied, BMX, pétanque, soirée dansante, marche de nuit, spectacle de cabaret...)

● DAMPIERRE LOISIRS :

PROCHAINS ATELIERS PROPOSES PAR DAMPIERRE LOISIRS :

DES ATELIERS CUISINE DE 14 À 17H

➤ sur réservation : 06 50 12 80 16

AVEC EMILIE : - **Samedi 24 janvier** - « De la pêche à l'assiette »

AVEC CHRISTIAN : - **Mercredi 11 février** - « coquelet crapaudine et petits légumes fondants »

- **Mercredi 11 mars** - « filet de Saint Pierre et tarte tatin »

COURS D'ART FLORAL LE MARDI DE 18 À 20H ET LE MERCREDI DE 10 À 12H

➤ sur réservation : 07 71 76 01 31

« LES ATELIERS DE CLOCHETTE »

- **Les 20 et 21 janvier** - « bouquet bien emmitouflé ».

- **Les 10 et 11 février** - « joyeuse St Valentin »

Recensement de la population 2026

Cette année, DAMPIERRE-EN-BURLY, réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026 jusqu'au 14 février 2026.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement ! Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **30 janvier 2026** ? Contactez la commune : **02 38 29 53 00**

Les agents recenseurs
envoyés par la commune :



Evelyn Haudry



Corinne Barton



Antoinette Mercadié

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

➤ **Pour toute information** concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :
la mairie au 02 38 29 53 00
ou accueil2@dampierre-en-burly.fr

➤ **Pour en savoir plus sur le recensement de la population**, rendez-vous sur le site **lerecensement-et-moi.fr**

ETAT CIVIL

DECES :



Maurice CASPAR
le 2 décembre

Grégor LACROIX
le 15 décembre

COMMUNAUTE
DE COMMUNES

AGENDA CULTUREL :

27 mars 20h30 : Alex Ramirès - Espace Blareau

Prochain conseil communautaire, le 3 février 18h30